



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**MAIRIE de DINGSHEIM**  
- 67370 -

---

**Procès-verbal du 12 décembre 2022 à 19h**

---

**Ordre du jour et liste des délibérations adoptées :**

Point à l'ordre du jour	Délibération N°	Matière de l'acte	Titre	Vote
Point N°3	30/2022	BUDGET	Décision modificative N°02/2022	Votants : 14 <b>POUR : 14</b> , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0
Point N°4	31/2022	BUDGET	Autorisation d'engager le ¼ des dépenses d'investissement	Votants : 14 <b>POUR : 14</b> , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0
Point N°	32/2022	INSEE	Recensement de la population	Votants : 14 <b>POUR : 13</b> , ABSTENTIONS : 2 (Brice Schobel et Fabienne Breyel), CONTRE : 0
Point N°				Votants : 15 <b>POUR : 15</b> , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0
Point N°				Votants : 15 <b>POUR : 15</b> , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0
Point N°				Votants : 15 <b>POUR : 15</b> , ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

# Procès-verbal du 12 décembre 2022 à 19h

Sous la présidence du Maire, Gaston Burger

Secrétaire de séance : Brice Schobel, conseiller municipal délégué et Virginie ADLOFF, attachée territoriale

## Membres présents : 13

Gaston Burger, Joseph Arenas, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Christian Biller, Brice Schobel, Benoît Haettinger, Geoffrey Diebold, Fabrice Lutz, Gisèle Berbach, Laetitia Johner, Fabienne Breyel et Geneviève Botzong.

**Absents avec procuration : 1** Dominique Reinbolt à Geoffrey Diebold

**Absents excusés : 1** Audrey Bauer

**Nombre de votants : 14**

## 1. Désignation du secrétaire de séance

Brice Schobel est désigné comme secrétaire de séance.

Votants : 14

**POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0**

## 2. Adoption du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2022

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Votants : 14

**POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0**

## 3. Point budgétaire

### 1/ Point sur les recettes et les dépenses à ce jour

Un état des dépenses et des recettes est présenté au conseil. A ce jour, il n'y a pas de problématique particulière à soulever.

### 2/Décision modificative N°02/2022

Le maire explique qu'en 2021 le déplacement du réseau Orange lors des travaux de voirie rue de la Chaîne pour un montant 7.614,26 € doit faire l'objet d'un amortissement et d'une neutralisation à 100% étant donné que les réseaux n'appartiennent pas à la commune.

Il rappelle que la commune est dans l'obligation d'amortir les subventions d'équipement versées, imputées au compte 204 et subdivisions. Le maire propose pour l'année 2022, de procéder à la neutralisation des amortissements des subdivisions du compte 204 utilisées pour la totalité et indique que les crédits seront inscrits au budget.

Vu la demande de la perception en date du 17/11/2022

### Entendu l'exposé du maire

Le conseil municipal, après débat et délibération comme suit :

Votants : 14 - **POUR : 14, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0**

- ↪ **Décide de** neutraliser les amortissements du compte 204 et subdivisions pour la totalité
- ↪ **Décide d'adopter** les décisions modificatives ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
042	6811	7 615,00	042	7768	7 615,00
		<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>
		<b>7 615,00</b>			<b>7 615,00</b>
					<b>CONTROLE</b>
					<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
040	198	7 615,00	040	280422	7 615,00
		<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>
		<b>7 615,00</b>			<b>7 615,00</b>
					<b>CONTROLE</b>
					<b>0,00</b>

### **3/ Autorisation d'engager le 1/4 des dépenses d'investissement**

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans l'attente du vote du budget primitif 2023,

#### **Entendu l'exposé du maire**

Le conseil municipal, après débat et délibération comme suit :

Votants : 14 - **POUR : 14**, **ABSTENTIONS : 0**, **CONTRE : 0**

#### **AUTORISE, à l'unanimité**

- ✍ le maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au reversement de la dette.
- ✍ ces crédits seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2023

	<b>BP 2022</b>	<b>1/4</b>	<b>MONTANT</b>
<b>CHAPITRE 20 budget N-1 :</b>	35 000 €	8 750 €	
2031			3 500 €
2051			5 000 €
<b>s/TOTAL</b>			<b>8 500 €</b>
<b>CHAPITRE 21 budget N-1 :</b>	738 000 €	184 500 €	
21111			7 000 €
21311			5 000 €
21316			5 000 €
21318			10 000 €
2151			100 000 €
2152			6 000 €
21534			3 500 €
2188			3 500 €
<b>s/TOTAL</b>			<b>140 000 €</b>
<b>CHAPITRE 23 budget N-1 :</b>	520 000 €	130 000 €	
2312			40 000 €
2315			50 000 €
2318			40 000 €
<b>s/TOTAL</b>			<b>130 000 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>1 293 000 €</b>	<b>323 250 €</b>	<b><u>278 500 €</u></b>

### **4. Recensement de la population**

Le maire informe le conseil municipal que la commune devra procéder au recensement de la population en 2023. Le recensement effectif de la population aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Pour information, en 2017, la commune comptait 1380 habitants. En 2022, 1254 habitants. La population est en baisse sur les cinq dernières années.

La création de 3 postes d'agent recenseurs a déjà été actée par délibération N°18/2022 en date du 04 juillet 2022. La commune ayant reçu depuis la notification de la dotation de l'Etat pour cette mission qui s'élève à 2.342€, doit maintenant définir la rémunération des agents recenseurs, sachant qu'une partie du financement restera à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après débat et délibération comme suit :

Votants : 14 - **POUR : 12**, **ABSTENTIONS : 2** (Brice Schobel et Fabienne Breyel), **CONTRE : 0**

#### **DECIDE à l'unanimité**

- ✚ De rémunérer les agents recenseurs à raison de 5,50 euros net par feuille de logement réellement recensée et 35 euros net pour chaque réunion d'information organisée par l'INSEE
- ✚ Charge le maire de prendre les arrêtés y relatifs
- ✚ D'inscrire la dépense au budget 2023

## 5. Taxe d'aménagement

Le maire informe que la délibération concernant le reversement de 10 % de la taxe d'aménagement annuelle qui devait être prise lors de ce conseil est annulée pour cause de modification de la loi par le Sénat. Pas de vote.

## 6. Compte rendu du SIVOM et de la communauté de communes

### ✚ **Sivom :**

- Le président du SIVOM annonce une fin d'année équilibrée sur le plan financier. Les subventions aux associations et aux écoles seront réétudiées au regard des hausses énergétiques.

### ✚ **Communauté de communes**

- Il risque d'y avoir une augmentation des coûts des ordures ménagères. Augmentation du forfait semestriel et du kilo d'ordures collecté.
- Un nouveau système de tri des emballages va être opérationnel à partir du 1er janvier 2023.
- La piste cyclable entre Stutzheim et Oberhausbergen est bloquée pour cause de zone hamster. Une compensation est à prévoir. La préfète a été interpellée sur le sujet.

## 7. Compte rendu des commissions :

### ✚ **Communication**

- Le Pont du janvier 2023 est en cours d'élaboration.
- Cette semaine, sortie de « la place de Mairie » aux habitants. Distribution dans la semaine.

### ✚ **Cadre de vie, solidarité**

- L'opération St Nicolas pour les écoles a été un succès.
- Remerciements à tous les conseillers pour la participation au repas des aînés. Satisfaction générale des aînés. Pour les personnes qui n'ont pas pu venir, des paniers cadeaux ont été commandés et seront distribués au courant de cette semaine.
- Prochain repas des aînés : 9 décembre 2023.

### ✚ **Urbanisme et économie**

- Il y a une baisse des demandes de permis construire pour les nouvelles constructions.

### ✚ **Voirie**

- La réunion publique concernant la régulation des flux rue de Mittelhausbergen / rue du Charron est prévue le 14 décembre 2022 au centre culturel
- Une place de parking va être supprimée rue de Berlin et un rappel de signalisation du sens interdit de la rue de Berlin va être mis en place sur le haut de la rue.

### ✚ **Citoyenneté, jeunesse et environnement**

- Fin des travaux de terrassement du terrain d'agrément. Plantation des arbres dernière semaine de janvier. Mise en place des agrès en avril.
- Prévision d'ouverture de l'espace courant juin.
- Réunion de la commission environnement le jeudi 15 décembre 2022 à 19h.

## 8. Divers

### a. ZFE :

Les nouveaux arrêtés ont été signés par l'Eurométropole.

**b. Agenda :**

- Vœux du maire aux habitants : le 12 janvier à 19 heures au centre culturel
- Collecte de sapins : le 14 janvier 2023 de 9h à 12h sur parking tennis
- Prochains conseils municipaux : le 6 février 2023 / 6 mars 2023

Séance close à 20h40.

**Ont signé le présent procès-verbal :**

<b>Le président de séance :</b> <b>Gaston BURGER</b> <i>Maire</i>	<b>Le secrétaire de séance :</b> <b>Brice Schobel</b> <i>Conseiller municipal délégué</i>